



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 6 décembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour :

Objet : adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 14 juin 2024

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	12	45
Absent(s) ayant donné procuration :	6	15
Total :	18	60

Compte rendu de l'Assemblée générale du 14 juin 2024 : document transmis aux membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

Les membres de l'assemblée générale adoptent à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée générale du groupement du 14 juin 2024.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	18
Présents :	12
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	60
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 6 décembre 2024

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 6 décembre 2024

Point 5 de l'ordre du jour : : adoption du budget prévisionnel pour l'exercice 2025

Point 5.1 :

Objet : Adoption du budget primitif pour l'exercice 2025

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	39
Absent(s) ayant donné procuration :	6	15
Total :	17	54

Conformément à l'article 16 de la convention constitutive, l'assemblée générale adopte le budget prévisionnel annuel du groupement.

Budget prévisionnel et contributions statutaires des membres pour l'exercice 2025 : documents transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le budget primitif et les contributions statutaires des membres pour l'exercice 2025 du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	17
Présents :	11
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	54
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 6 décembre 2024

La Présidente :

Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 6 décembre 2024

Point 5 de l'ordre du jour : adoption du budget prévisionnel pour l'exercice 2025

Point 5.2

Objet : Fixation du montant et des modalités de versement des contributions statutaires 2025

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	39
Absent(s) ayant donné procuration :	6	15
Total :	17	54

Conformément à l'article 7, et notamment l'article 7.1 de la convention constitutive du GIP, chaque membre du groupement et partenaire associé s'acquitte d'une contribution statutaire obligatoire qui permet notamment de financer les charges du groupement. Le montant de cette contribution statutaire, correspondant aux paliers visés à l'article 6, est déterminé par l'assemblée générale et est précisé chaque année dans le cadre de la préparation du projet de budget.

Contributions statutaires des membres pour l'année 2025 : documents transmis aux membres de l'assemblée générale

Il est rappelé que la contribution statutaire de la Région Grand Est aux charges de fonctionnement prend la forme de l'affectation, sans contrepartie financière, de personnel, de locaux, d'équipements. Pour l'année 2025, le montant de cette contribution est évalué à :

- 236 229 euros d'apport en personnels correspondant à 50% de la masse salariale de 6 agents de l'équipe de Grand Est-Europe, sous statut de titulaire ou de contractuel de la fonction publique territoriale, à savoir : le directeur, le directeur-adjoint et 4 conseillers thématiques ;
- 36 000 euros d'apport en nature (locaux et équipements) correspondant à 50% de la valeur locative des 6 postes de travail mis à disposition des agents mentionnés ci-dessus.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale à l'unanimité :

- adopte la fixation du montant des contributions statutaires de ses membres et des partenaires associés tel que proposé pour l'année 2025 ;
- décide du recouvrement de ces contributions à hauteur de 230 400 euros au titre de l'année 2025 avec un appel à contribution exigible dès le 1^{er} janvier 2025.



Représentation du Grand Est
auprès de l'Union Européenne

Résultat du vote :

Nombre de votants :	17
Présents :	11
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	54
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 6 décembre 2024

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 6 décembre 2024

Point 6 de l'ordre du jour :

Objet : Adoption du programme de travail 2025

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	39
Absent(s) ayant donné procuration :	6	15
Total :	17	54

Conformément à l'article 16 de la convention constitutive, l'assemblée générale adopte le programme de travail annuel du groupement.

Programme de travail prévisionnel 2025 : document transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le programme de travail 2025 du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	17
Présents :	11
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	54
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 6 décembre 2024

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 6 décembre 2024

Point 7 de l'ordre du jour :

Objet : Renouvellement du Bureau de Grand Est Europe

Point 7.1 de l'ordre du jour : Renouvellement du Bureau de Grand Est Europe

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	12	45
Absent(s) ayant donné procuration :	6	15
Total :	18	60

Conformément à l'article 16 de la convention constitutive, l'assemblée générale élit en son sein, le Président du groupement pour une durée de 3 ans renouvelable.

Vu l'appel à candidature pour le renouvellement des membres du bureau auprès des membres de l'assemblée générale jusqu'au 29 novembre 2024.

Une seule candidature a été déclarée, à savoir celle de :

- Mme Anne SANDER, Conseillère régionale

Décision :

Les membres de l'assemblée générale élisent par acclamation à l'unanimité Mme Anne Sander, Conseillère régionale, au poste de présidente du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe pour une durée de 3 ans.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	18
Présents :	12
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	60
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 6 décembre 2024

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 6 décembre 2024

Point 7 de l'ordre du jour :

Objet : Renouvellement du Bureau de Grand Est Europe

Point 7.2 de l'ordre du jour : Election des vice-présidents de Grand Est-Europe

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	12	45
Absent(s) ayant donné procuration :	6	15
Total :	18	60

Conformément à l'article 16 de la convention constitutive, l'assemblée générale élit en son sein, quatre vice-présidents pour une durée de 3 ans renouvelable.

Vu l'appel à candidature pour le renouvellement des membres du bureau auprès des membres de l'assemblée générale.

Vu les déclarations de candidatures suivantes :

- Mme Hélène BOULANGER (Université de Lorraine)
- M. Robin CLAUSS (Collectivité européenne d'Alsace),
- Mme Pia IMBS (Eurométropole de Strasbourg),
- M. Arnaud ROBINET (Communauté Urbaine Grand Reims),
- M. Gilbert STIMPFLIN (Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est),

Vu le retrait en séance d'une candidature à l'élection à un poste de Vice-président au sein du bureau de Grand Est-Europe.

Décision :

Les membres de l'assemblée générale élisent par acclamation à l'unanimité aux postes de vice-présidents du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe pour une durée de 3 ans :

- Mme Hélène BOULANGER (Université de Lorraine),
- Mme Pia IMBS (Eurométropole de Strasbourg),
- M. Arnaud ROBINET (Communauté Urbaine Grand Reims),
- M. Gilbert STIMPFLIN (Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est).



Résultats des votes :

Poste 1 : Candidature de Mme Hélène BOULANGER (Université de Lorraine)

Nombre de votants :	18
Présents :	12
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	60
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Poste 2 : Candidature de Mme Pia IMBS (Eurométropole de Strasbourg)

Nombre de votants :	18
Présents :	12
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	60
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Poste 3 : Candidature M. Arnaud ROBINET (Communauté Urbaine du Grand Reims)

Nombre de votants :	18
Présents :	12
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	60
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Poste 4 : Candidature de M. Gilbert STIMPFLIN (CCI Grand Est)

Nombre de votants :	18
Présents :	12
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	60
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 6 décembre 2024

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 6 décembre 2024

Point 8 de l'ordre du jour :

Object : adoption du règlement relatif à la prise en charge des frais de déplacement professionnels temporaires

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	39
Absent(s) ayant donné procuration :	6	15
Total :	17	54

Règlement des frais de déplacements professionnels temporaires : document transmis aux membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

Les membres de l'assemblée générale adoptent à l'unanimité le règlement relatif aux frais de déplacement professionnels temporaires applicable aux déplacements à compter du 1^{er} janvier 2025.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	17
Présents :	11
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	54
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 6 décembre 2024

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 6 décembre 2024

Point 8.bis. de l'ordre du jour :

Objet : prise en charge exceptionnelle de frais de déplacement engagés par une intervenante pour participer à un événement organisé par le GIP

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	39
Absent(s) ayant donné procuration :	6	15
Total :	17	54

Prise en charge exceptionnelle de frais de déplacement engagés par une intervenante pour participer à un événement organisé par le GIP : document transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

Les membres de l'assemblée générale approuvent à l'unanimité le remboursement par le GIP des frais de déplacement engagés pour la participation Mme Tetiana Kaganovska, Rectrice de l'université nationale de Kharkiv à l'événement du 8 octobre 2024 pour un montant total de 586.49 euros ; Ce remboursement à Mme Tetiana Kaganovska sera effectué sur présentation du reçu des billets électroniques (electronic ticket receipt) et sera effectué sur le compte bancaire ouvert à la banque PRIVATBANK au nom de M. Oleksandr Kaganovsky.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	17
Présents :	11
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	54
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 6 décembre 2024

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

**Relevé de décisions de l'Assemblée générale
du vendredi 6 décembre 2024**

Point 9 de l'ordre du jour :

Objet : Adoption d'une position du collectif sur l'avenir de la politique de cohésion de l'UE

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	39
Absent(s) ayant donné procuration :	6	15
Total :	17	54

Positionnement du collectif sur l'avenir de la politique de cohésion de l'UE : document transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

Les membres de l'assemblée générale adoptent à l'unanimité la position du collectif sur l'avenir de la politique de cohésion de l'UE

Résultat du vote :

Nombre de votants :	17
Présents :	11
Représentés :	6
Nombre de voix pour :	54
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 6 décembre 2024

La Présidente :